



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 17 novembre 2017

PROCES-VERBAL de REUNION

Le CoDep 65 de cyclotourisme a tenu son assemblée générale ordinaire, au titre de l'année 2017, le vendredi 17 novembre 2017 dans une salle de réunion du restaurant Ariane, au Centre routier, zone Kennedy, à Tarbes. Tous les clubs et membres individuels, affiliés à la FFCT, ont reçu une convocation officielle, en bonne et due forme, dans les délais réglementaires. Par ailleurs, la présente assemblée générale a été annoncée par voie de presse locale. Le quorum étant atteint, l'assemblée générale est ouverte officiellement à 19h15 par Jean-Jacques Cassou, président en exercice, les votes réglementaires pouvant s'effectuer sur la base de 45 voix (sur 49 voix statutairement attribuées). 14 clubs (sur 15) étaient représentés, soit 42 participants dont 2 invités extérieurs.

Le rapport d'activités avait été diffusé préalablement à la réunion. Le rapport financier avec le bilan annexe de la *Cyclomontagnarde Ha-Py 2017* et le budget prévisionnel 2018 ont été remis en début de séance. Le rapport moral est joint au présent compte-rendu.

1 – Introduction.

Jean-Jacques Cassou, président en exercice :

- souhaite la bienvenue à tout le monde et se félicite de la forte participation des clubs à la présente réunion. Seul le club de Sarrancolin n'est pas représenté.
- salue la présence des personnalités extérieures : monsieur Jean-Yves Mouret, président du Comité départemental olympique et sportif (CDOS 65) et madame Béatrice Barrière, membre du comité directeur de la FFCT, représentante de la présidente fédérale, et par ailleurs vice-présidente du Comité régional *Occitanie* de cyclotourisme.
- présente les excuses des personnalités invitées, mais n'ayant pu être présentes : monsieur Michel Pélieu, président du Conseil départemental, madame Nathalie Lafourcade, chef du Service Sport, Jeunesse et Activités de pleine nature, monsieur Marc Brüning, directeur de l'Office départemental des sports (ODS 65) et monsieur Boris Laurine du Service « Jeunesse et Sports » de la préfecture.

A l'issue de cette intervention introductive, Jean-Jacques Cassou déclare officiellement ouverte la présente assemblée générale, après en avoir rappelé l'ordre du jour.

2 – Lecture et vote des différents rapports ; élection au conseil d'administration.

2.1 – Rapports statutaires.

Le **rapport moral 2017** est lu *in extenso* par Jean-Jacques Cassou, président en exercice. Il est approuvé à l'unanimité (45 voix pour).

Le **rapport d'activités 2017** est lu et commenté par Gérard Capdevielle, secrétaire en exercice. Il est approuvé à l'unanimité (45 voix pour).

Le **bilan financier général 2017** et son **budget annexe « cyclomontagnarde »** sont présentés et commentés par Jean-Yves Caquard, trésorier en exercice. La situation comptable de fin d'exercice est approuvée à l'unanimité (45 voix pour), après la lecture du **rapport du réviseur comptable** par Yves Lansac.

Le président remercie chaleureusement Françoise Pons (ancienne trésorière) et Serge Label (ancien trésorier adjoint) qui ont fortement contribué à finaliser les états comptables. S'agissant d'une année de transition et donc d'apprentissage pour le nouveau trésorier, le président remercie également Jean-Yves Caquard et le félicite pour son appropriation de la fonction.

Le **budget prévisionnel 2018** est présenté par Jean-Yves Caquard. Il a été approuvé à l'unanimité (45 voix pour).

2.2 – Poste à pourvoir de trésorier adjoint.

Aucun candidat ne s'est présenté. En conséquence et à défaut, le président fera fonction de trésorier adjoint.

3 – Prévisions d'activité

Les prévisions d'activités pour l'année 2018 figurent dans le rapport d'activités, auquel il convient de se reporter. Le calendrier 2018 avait été validé préalablement à l'assemblée générale, et diffusé par ailleurs.

4 – Débat ; questions-réponses

Les rapports présentés ne font pas l'objet de questions particulières. Les nécessaires commentaires ont été faits en séance.

Deux questions plus générales sont posées, et les réponses suivantes sont faites.

- l'une est relative à l'organisation des randonnées sous forte chaleur.
Il est rappelé que les participants sont considérés en randonnée libre. Il appartient à chaque cyclo d'apprécier, en responsabilité et à titre personnel, s'il peut rouler ou pas sous certaines conditions climatiques difficiles : canicule, froid, pluie abondante, neige, verglas.
- l'autre est relative à une centrale d'achats groupés de vêtements.
Quelques clubs ont procédé ces derniers temps au changement et relookage de leur tenue. Le CoDep envisage de renouveler son stock de vêtements. A cette occasion, un appel d'offre sera lancé. Des achats groupés pourront ensuite être effectués auprès du fournisseur « mieux disant » qui sera retenu. Le CoDep et les clubs qui le souhaitent pourront ainsi bénéficier d'une économie d'échelle.

5 – Remise des récompenses

Il a été procédé à la remise des récompenses suivantes :

- le « *Mérite du Cyclotourisme* » a été attribué à Jean-Yves Caquard, président des *Cyclos Randonneurs Lourdais*, et à Jean-Pierre Lefranc, licencié au club des *Diagonalistes de France*. Les diplômes ont été remis par Béatrice Barrière.
De plus, le « *Mérite du Cyclotourisme* » a été également attribué à Francis Cartoux, ancien secrétaire du *Guidon Juillanais* (30 ans de fonction), et à Antoine Courade, actuel président du club (10 ans de présidence). Les diplômes leur ont été remis à l'assemblée générale du club.
- La « *Reconnaissance Fédérale* » sera remise, à titre collectif, au club du SOM Maubourguet Cyclo Val d'Adour, ainsi que, à titre individuel, à Abel Bourrust et à Jean Charrier. Ces distinctions seront remises lors de l'assemblée générale du Comité régional *Occitanie*.
- La « *Médaille de Bronze* » sera remise à Roger Andrieu (club de Lannemezan) lors de la même assemblée générale 2017 du Comité régional *Occitanie*. A défaut, la médaille lui sera remise en assemblée générale de club.
- Le « *Challenge départemental de cyclotourisme ffct* », en application du nouveau règlement, est remporté par le club du SOM Maubourguet Cyclo Val d'Adour. Le Trophée est remis par Béatrice Barrière.;
Le classement (Top 3), au titre de l'année 2017, est le suivant :

1 - Club de Maubourguet	avec 359 points
2 - Club de Madiran	avec 262,5 points
3 - Club de Laloubère	avec 234 points

Après une première année d'expérimentation, et comme convenu, le règlement actuel devrait faire l'objet du réajustement.

6 – Prises de parole des invités extérieurs

6.1 – par Béatrice Barrière, représentant le président de la FFCT

Béatrice Barrière rappelle que l'assemblée générale du CoReg *Occitanie* aura lieu la semaine prochaine à Carcassonne, celle de la FFCT à Moulins les 9 et 10 décembre.

Les dossiers réglementaires viennent d'être diffusés, très largement. Il convient de s'y reporter utilement pour bien appréhender les grandes problématiques qu'elle évoque rapidement compte tenu de l'heure tardive et du fait que des exposés plus complets seront faits lors *desdites* assemblées générales.

6.2 – par Jean-Yves Mouret, président du CDOS 65

Pour l'essentiel, Jean-Yves Mouret

- relève la stagnation des effectifs, mais salue la bonne et saine vitalité générale du CoDep.
- rappelle que, dans le cadre du CNDS, le CDOS peut utilement accompagner le montage des dossiers.
- incite à présenter des candidats issus du milieu du cyclotourisme, pour les trophées départementaux du bénévolat et l'attribution des médailles du ministère en charge de la jeunesse et des sports.

7 – Conclusion

Après avoir remercié à nouveau les personnalités extérieures présentes, et l'ensemble des participants, Jean-Jacques Cassou clôt officiellement l'assemblée générale portant sur l'année 2017, à 21h15.

Le présent compte rendu qui vaut procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, portant sur l'année 2017, a été approuvé après consultation, par voie électronique, des membres du comité directeur

Fait à Juillan, le 25 novembre 2017

Le président
Jean-Jacques Cassou

original signé

Le secrétaire
Gérard Capdevielle

original signé